

Communiqué de presse

17 avril 2024

La BCE confirme le plafond appliqué à la rémunération des dépôts des administrations publiques de la zone euro et ajuste la rémunération des autres dépôts ne relevant pas de la politique monétaire

- Le plafond appliqué à la rémunération des dépôts à vue des administrations publiques de la zone euro reste inchangé, au taux à court terme de l'euro (€STR) minoré de 20 points de base
- Le taux de rémunération uniforme appliqué à la plupart des dépôts ne relevant pas de la politique monétaire détenus auprès de l'Eurosystème a été fixé à l'€STR minoré de 20 points de base
- Un petit nombre de dépôts ne relevant pas de la politique non monétaire qui ne sont pas encore alignés sur ce taux uniforme doivent être alignés
- Les dispositions juridiques relatives à la rémunération des dépôts ne relevant pas de la politique monétaire sont regroupées dans un acte juridique unique afin d'améliorer la transparence

Le 16 avril 2024, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'adopter un acte juridique unique fixant un taux de rémunération uniforme pour les dépôts ne relevant pas de la politique monétaire détenus auprès de l'Eurosystème. Ce taux sera fixé à l'€STR minoré de 20 points de base. Ce taux restera également un plafond applicable à la rémunération des dépôts à vue des administrations publiques de la zone euro. Comme la plupart des dépôts à vue détenus auprès des banques centrales nationales dans le cadre des services de gestion des réserves de l'Eurosystème (*Eurosystem reserve management services, ERMS*) sont déjà rémunérés à l'€STR minoré de 20 points de base, seul un montant limité des dépôts à vue restants détenus dans le cadre de l'ERMS sera aligné sur le nouveau taux uniforme.

Banque centrale européenne

Direction générale de la Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

La BCE confirme le plafond appliqué à la rémunération des dépôts des administrations publiques de la zone euro et ajuste la rémunération des autres dépôts ne relevant pas de la politique monétaire

Des exceptions s'appliqueront en particulier aux dépôts ne relevant pas de la politique monétaire détenus dans TARGET pour les fonds de garantie et les comptes préfinancés par les infrastructures des marchés financiers (IMF) domiciliées dans l'Espace économique européen (EEE). Ces dépôts seront rémunérés à l'€STR. Le Conseil des gouverneurs considère que ces exceptions sont nécessaires compte tenu de l'importance de ces dépôts pour le bon fonctionnement des systèmes de paiement et la stabilité financière dans la zone euro.

Ces décisions font suite à un examen complet de la rémunération des différents types de dépôts ne relevant pas de la politique monétaire. Le nouveau régime crée un ensemble cohérent de règles robustes à différents environnements de taux d'intérêt et limite le risque d'interférence potentielle avec la politique monétaire unique. Il devrait préserver les incitations pour les détenteurs de ces dépôts à réduire leurs avoirs en numéraire détenus auprès de l'Eurosystème de façon progressive et ordonnée. Sur le long terme, le nouveau régime de rémunération vise à garantir que les dépôts ne relevant pas de la politique monétaire auprès de l'Eurosystème restent stables dans le temps à des niveaux relativement bas. Cela encourage l'intermédiation de marché, en ligne avec le principe d'une économie de marché ouverte.

Le Conseil des gouverneurs continuera de suivre l'évolution du marché monétaire et de ces avoirs sous forme de dépôts et se tient prêt à ajuster le régime de rémunération si nécessaire.

Le Conseil des gouverneurs a décidé de regrouper les dispositions juridiques relatives à la rémunération des dépôts ne relevant pas de la politique monétaire en un [seul acte juridique](#) afin d'améliorer la transparence.

Toutes les modifications apportées au régime de rémunération s'appliqueront à compter du 1^{er} décembre 2024.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Lena-Sophie Demuth](#) au : +49 162 2952316).

Notes

- Les dépôts des administrations publiques sont des dépôts non liés à la politique monétaire acceptés par l'Eurosystème de la part de toute entité publique d'un État membre de l'UE ou de toute entité publique de l'Union européenne mentionnée à l'article 123 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à l'exception des établissements de crédit publics, tels que définis dans l'[orientation BCE/2019/7](#) et dans la [décision BCE/2019/31](#).

Banque centrale européenne

Direction générale de la Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

La BCE confirme le plafond appliqué à la rémunération des dépôts des administrations publiques de la zone euro et ajuste la rémunération des autres dépôts ne relevant pas de la politique monétaire

- L'ERMS est un cadre régissant les conditions en vertu desquelles l'Eurosystème propose des services de gestion des réserves en euros aux banques centrales, aux autorités monétaires et aux pays n'appartenant pas à la zone euro, ainsi qu'aux organisations internationales, comme le prévoit l'[Orientation BCE/2021/9](#).
- Les soldes des dépôts à vue détenus dans TARGET par les IFM peuvent être utilisés pour le préfinancement et les fonds de garantie. Le préfinancement est utilisé pour soutenir le règlement des systèmes exogènes en temps réel ou entre différents fuseaux horaires ; les fonds détenus dans les comptes techniques des systèmes exogènes sont placés par les participants aux systèmes exogènes pour permettre le règlement, par exemple, de paiements instantanés ou de paiements sur le marché des changes. Les fonds de garantie sont fournis par les participants des IMF pour être utilisés en cas de défaillance d'un ou de plusieurs participants à remplir leurs obligations de paiement au sein de l'IMF.
- Communiqué de presse du 7 février 2023 : [La BCE ajuste la rémunération de certains dépôts ne relevant pas de la politique monétaire à compter du 1^{er} mai 2023](#)
- Communiqué de presse du 8 septembre 2022 : [ECB temporarily removes 0% interest rate ceiling for remuneration of government deposits](#) (disponible uniquement en anglais)

Banque centrale européenne

Direction générale de la Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France